

Les sanctions internationales contre la Serbie et le Monténégro se poursuivent; elles visent à persuader le gouvernement de Belgrade de retirer son appui aux politiques des leaders serbes bosniaques. Le Canada applique pleinement ces sanctions et participe aux efforts multinationaux pour les faire respecter dans la mer Adriatique et les pays avoisinants. Le Canada a délégué le chef d'équipe et cinq autres agents des douanes canadiennes auprès de la Mission d'assistance en matière de sanctions dans l'ex-république yougoslave de Macédoine.

On continue de porter atteinte aux droits de la personne dans bien des régions de la Bosnie-Herzégovine, surtout celles contrôlées par les Serbes bosniaques. En septembre 1993, l'Assemblée générale de l'ONU a élu M<sup>e</sup> Jules Deschênes, éminent juge canadien, ainsi que dix autres magistrats pour former le Tribunal international chargé de juger les crimes de guerres commis en ex-Yougoslavie. Des enquêteurs canadiens ont aidé la Commission d'experts des Nations Unies à réunir des preuves qui pourront être invoquées devant le Tribunal.

Depuis un an, l'ONU et l'OTAN ont continué de conjuguer leurs efforts pour mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité. En août 1993, ainsi qu'en janvier, février et avril 1994, le Conseil de l'Atlantique Nord a autorisé les forces de l'OTAN à recourir au besoin à ses forces aériennes pour protéger les Casques bleus en Bosnie et en Croatie, assurer la relève, par les troupes danoises, des Casques bleus canadiens à Srebrenica, rouvrir l'aéroport de Tuzla et veiller au respect des zones d'exclusion décrétées autour de Sarajevo et de Gorazde. Les appareils de l'OTAN continuent aussi d'assurer le respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

En février 1994, les avions de l'OTAN ont abattu quatre appareils serbes dans la zone d'exclusion aérienne. En avril, les appareils de l'OTAN ont assuré une protection aérienne serrée aux troupes onusiennes sous attaque directe à Gorazde.

De concert avec ses partenaires internationaux, le Canada continuera de rechercher des solutions négociées aux divers conflits qui déchirent l'ex-Yougoslavie, de fournir de l'aide humanitaire aux innocentes victimes des combats et de participer aux efforts de reconstruction et de relèvement.

Le Canada s'est engagé à garder ses forces de maintien de la paix en ex-Yougoslavie pour le reste de son mandat, qui arrive à échéance le 30 septembre 1994. Le Canada fondera sa décision de maintenir ou non sa participation au-delà de cette date à la lumière de la situation.